

Metz, le 27 juillet 2022

## ACCUEIL DU PUBLIC – Septembre 2022

### Commune de CREUTZWALD

Dans le cadre de la réorganisation du réseau des Finances publiques de la Moselle, les services d'accueil du public évoluent.

**À compter du vendredi 9 septembre 2022**, un accueil des Finances publiques hebdomadaire sera mis en place à l'Hôtel de Ville de Creutzwald, **tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00**.

Cette permanence, assurée par un agent des Finances publiques, sera ouverte avec et sans rendez-vous à la demande des usagers.

Les plages d'accueil sur rendez-vous, sont à réserver *via* internet sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

La fiche pratique « ***je prends rendez-vous avec mon service*** » indique comment procéder.

Dans cet accueil, il sera possible d'obtenir des réponses à toutes les questions concernant l'administration des Finances publiques.

Par ailleurs, afin de faciliter les démarches des usagers et développer les services de proximité, la DGFIP offre désormais la possibilité de régler ses factures (impôts, amendes, hôpital, cantines, périscolaire, etc.) directement chez les buralistes agréés, en espèces (jusqu'à 300 €) et par carte bancaire.

Vous pouvez, d'ores et déjà effectuer vos démarches auprès des buralistes suivants :

- TABAC PRESSE – 13, rue de la Houve à CREUTZWALD
- TABAC PMU ROTONDO – 117, rue de Saint-Avold à PORCELETTE